

# ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Transport urbain : à prendre ou à laisser!

MIKOLO MIKOLO  
Libreville/Gabon

**P**ETITE altercation en ce milieu d'après-midi entre un conducteur de taxi-bus et ses passagers. La scène se déroule à la gare du PK 12, non loin de la pharmacie. "Marché de Nzeng-Ayong avec 500 francs en main!", braille le conducteur, avec un accent étranger, à la surprise générale. La réaction ne se fait pas attendre. "Mon fils, le trajet n'est plus à 400 francs?", demande une dame rentrant de sa plantation.

Contre toute attente, le transporteur monte sur ses ergots. "Vous n'êtes pas là lorsque nous nous faisons arnaquer tous les jours par les forces de l'ordre. Ou bien lorsque vos pouvoirs publics augmentent les prix avec de multiples charges. Allez-y donc vous plaindre chez eux. Celui ou celle qui n'a pas 500 francs descend de mon véhicule!", ordonne le taximan. Impuissants devant la situation, d'autant plus que l'heure d'entrée en vigueur du couvre-feu approche, les passagers font profil bas. "Ce n'est pas pour 100 francs de plus que vous allez manquer de respect à tout ce monde. Je veux rentrer chez moi, mais n'oubliez jamais que Dieu existe", contre-attaque une autre femme. Et comme il manque encore deux passagers pour faire le plein, le chauffeur, après s'être brièvement concerté avec ses camarades, se dirige vers le chargeur. Il lui chuchote à l'oreille et, quelques secondes après, c'est son aide qui prend le relais: "500 francs, marché de Nzeng-Ayong et les arrêts!". Deux autres personnes s'engouffrent dans le taxi-bus. Le plein est fait. Le taxi démarre en direction du marché de Nzeng-Ayong. En chemin, certains clients pensent que le chauffeur pourrait revoir sa copie. Que nenni. À chaque descente, il exige les 500 francs du trajet. Arrivé à destination, un homme demande quand même au taximan: "S'il vous plaît, dois-je vous donner 400 francs ou 500 francs?". Le chauffeur, qui semble trouver cette question



**A l'instar des chauffeurs d'autres lignes, ceux du tronçon marché Nzeng-Ayong-PK12 augmentent le prix du trajet à partir de 15 h 30.**

ridicule, lui répond: "Si vous ne voulez pas payer, allez-y...". Mais le passager qui estime que le coût des transports est fixé par l'État, remet tout de même au taximan un billet de 500 francs. Qu'en est-il des autres destinations? Direction: le carrefour des Charbonnages, autre lieu de débarquement et d'embarquement. "IAI-Delta est la distance la plus chère: 700 francs. PK 5-Charbonnages, coûte 300 francs. Pour le reste des trajets, il faut débours 500 francs", explique un transporteur.

En fait, pour maximiser leurs gains – aux dépens des usagers habitant par exemple à Angondje et qui prennent les taxis à partir de la Gare routière – les chauffeurs saucissonnent les trajets. Ainsi, une personne désirent se rendre à Delta-Postal ou à Okala devra transiter par le carrefour des Charbonnages. Elle devra avoir 1 000 francs en main. "Il y a

des chauffeurs qui chargent les clients ailleurs pour venir les déposer ici aux Charbonnages. Par exemple, j'ai chargé au PK 5 pour venir ici. Chaque client a déboursé 300 francs. Maintenant je charge pour Okala. Pour ce trajet, l'usager débours 500 francs", explique notre source. Tout en condamnant ce qu'il qualifie de "tripatouillage anarchique des prix" par quelques transporteurs véreux, Jean-Robert Menie, président du Syndicat libre des transporteurs

terrestres du Gabon, s'en prend surtout "au laxisme de l'État qui augmente les charges et laisse perdurer le système de racket sur les routes". Pour lui, la multiplication des charges légales fixes (patente, taxe municipale, visite technique, licence transport, etc.), les charges variables (carburant, pneumatiques et lubrifiants) ainsi que celles dites officieuses (tracasseries des forces de l'ordre) est à l'origine "des augmentations spontanées et anarchiques. Car, renseigne-t-il,

"il y a des lignes pour lesquelles on donne, par jour, 10 000 à 15 000 francs aux policiers et gendarmes". À cela s'ajoutent "deux charges fortement contraignantes liées au Covid-19: la diminution du nombre de places dans les transports et la baisse du temps de travail à cause du couvre-feu". Et devant cette situation vis-à-vis de laquelle elle n'a pas le choix, la population est la seule à trinquer. C'est donc à prendre ou à laisser.

Et devant cette situation vis-à-vis de laquelle elle n'a pas le choix, la population est la seule à trinquer.

## Une maîtrise des charges n'est-elle pas possible?

MM  
Libreville/Gabon

**S**ELON le premier responsable du Syndicat des transporteurs, la tarification actuelle, en dehors des prix imposés anarchiquement par les chauffeurs véreux, est fixée depuis 1976 par l'État. À cette époque, il n'y avait que trois grandes dis-

stances: Gare routière-aéroport, Gare routière-Melen et Gare routière-Owendo: 500 francs. Sur le réseau urbain, le trajet était à 100 francs et 1 000 francs la course. "Ces prix doublièrent la nuit à partir de 21 heures", précise Jean-Robert Menie. Mais les temps ont changé. Les charges ont depuis augmenté de façon exponentielle. Les vic-

times sont les usagers qui, eux, ignorent tout des tracasseries quotidiennes que subissent les transporteurs urbains. Il apparaît donc nécessaire que les pouvoirs publics et les partenaires du secteur des transports terrestres s'asseyent autour d'une table pour trouver ensemble une voie qui aboutirait à une maîtrise des charges.